

MILITANTS. Ault'environnement veille au grain

L'association tenait son assemblée générale le 26 août dans la salle Daurelly. Une réunion pour faire le point sur les combats que le groupe doit mener à l'avenir.

Le bureau, soutenu par l'ensemble des membres, mène aujourd'hui plusieurs batailles. Cela commence par la lutte contre le PLU (Plan Local d'Urbanisme). On se souvient que l'association avait été sortie de son sommeil par des propriétaires aultois dont les maisons allaient être sacrifiées car au bord de la falaise. Ces derniers se battent pour que les ouvrages de protection soient reconnus et que leurs impacts soient pris en compte dans ce classement.

Alors que le PLU a été voté en délibération du conseil municipal du 7 avril, l'association conteste l'insuffisance de la concertation mais également le fait que le commissaire-enquêteur n'a rien retenu des observations présentées par les membres ainsi que différents points comme, par exemple, le choix qui a été opéré par la commune de créer 200 nouveaux logements sans tenir compte des prévisions démographiques. Les membres souhaitent que le PLU respecte son rôle, celui d'être réalisé au plus près de la réalité pour l'intérêt commun.



Les membres de l'association se sont réunis pour discuter des sujets sensibles du moment.

D'autres recours, d'autres combats

Ensuite, l'association pose un recours contre le déboisement d'une bande protégée et du défrichement d'une partie importante du site du Moulinet. D'abord le déboisement a eu lieu le samedi 1er et dimanche 2 avril et les jours suivants de 6 h à 20 h, ce qui est selon elle illégal. C'est aussi à l'encontre de ce que les élus avaient décidé : « La destruction brutale de la végétation par broyage viole les principes d'aménagements qu'il (le

syndicat mixte) avait lui-même défini et présenté dans l'étude d'impact de la ZAC [...] Ces prescriptions ont été reprises dans les PLU » explique le recours. Le sous-préfet leur répondait que la végétation détruite ayant moins de 30 ans, cette opération ne peut être considérée comme un défrichement. Or l'association oppose des photos aériennes de 1950 où on voit très bien cette bande boisée qui d'ailleurs avait été classée dès 1992.

Un troisième recours concerne le Plan de Prévention

des Risques des Falaises Picardes avec une audience prévue en octobre prochain. Pour finir, le bureau présentait plusieurs actions locales pour une meilleure qualité de vie des habitants avec le plan vélo, le sentier littoral mais aussi les débordements d'égouts au croisement des rues de Paris et de Saint-Valéry. Comme toujours, les membres de l'association déplorent le manque de transparence et la communication avec les élus locaux mais, une chose est sûre, ils ne sont pas prêts à baisser les bras.